

AVIS D'OUVERTURE D'UN CONCOURS INTERNE D'ACCÈS AU CADRE D'EMPLOIS DES SOUS-OFFICIERS DE SAPEURS-POMPIERS PROFESSIONNELS

. comico dánastemento discondia et de consum de IIC. ve cumo en titua de IIcará 2010 un conse

Le service départemental d'incendie et de secours de l'Eure ouvre au titre de l'année 2018 un concours interne d'accès au cadre d'emplois des sous-officiers de sapeurs-pompiers professionnels.

Ce concours est ouvert aux :

- fonctionnaires et agents publics des collectivités territoriales, de l'État, des établissements publics qui en dépendent, y compris ceux mentionnés à l'article 2 de la loi n° 86-33 du 9 janvier 1986 portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique hospitalière, aux militaires ainsi qu'aux agents en fonctions dans une organisation internationale intergouvernementale comptant au moins quatre ans de services publics au 1^{er} janvier de l'année au titre de laquelle le concours est organisé et titulaires d'une qualification de chef d'équipe de sapeurs-pompiers professionnels ou reconnue comme équivalente par la commission compétente mentionnée à l'article 7 du décret n° 2012-521 du 20 avril 2012 ;
- candidats justifiant de quatre ans de services auprès d'une administration, un organisme ou un établissement mentionnés au deuxième alinéa du 2° de l'article 36 de la loi du 26 janvier 1984, dans des conditions fixées par cet alinéa et par le décret n° 2010-311 du 22 mars 2010.

La liste d'aptitude résultant de ce concours comportera au maximum 23 noms.

Les **épreuves écrites d'admissibilité** se dérouleront dans le département de l'Eure le **jeudi 29 mars 2018**. L'**épreuve orale d'admission** se déroulera dans le département de l'Eure **à partir du lundi 14 mai 2018**.

Le **retrait des dossiers d'inscription** se fera par **préinscription** via le site Internet du Centre de gestion de l'Eure, rubrique « Concours, Préinscriptions » à l'adresse suivante : <u>www.cdg27.fr</u> du **lundi 22 janvier 2018 au jeudi 15 février 2018 minuit**. Au-delà de cette date, l'inscription sera impossible.

Cette préinscription ne sera considérée comme inscription qu'à réception par le Service départemental d'incendie et de secours de l'Eure, avant la date limite de dépôt des dossiers, du dossier original imprimé accompagné des pièces demandées.

Le dossier d'inscription peut également être demandé à l'accueil du Service départemental d'incendie et de secours de l'Eure, aux horaires d'ouverture (09h00 à 17h00) ou par voie postale à l'adresse ci-après, accompagné d'une enveloppe grand format affranchie au tarif en vigueur pour un envoi de 100 à 250 grammes environ et libellée aux nom et adresse du demandeur :

Service départemental d'incendie et de secours de l'Eure Groupement formation Concours interne de sergent de sapeurs-pompiers professionnels 8 rue du docteur Michel Baudoux CS 70613 27006 ÉVREUX CEDEX

Les dossiers d'inscription, régulièrement constitués, doivent être adressés par voie postale avant le jeudi 22 février 2018 minuit, cachet de la poste faisant foi, ou déposés à l'accueil du Service départemental d'incendie et de secours de l'Eure, au plus tard le jeudi 22 février 2018 à 17h00, à l'adresse indiquée cidessus.

- Aucune demande de dossier ou aucun retour de dossier adressé hors délai ne sera pris en compte.
- > Tout dossier incomplet (ne comprenant pas l'ensemble des pièces du dossier et/ou non accompagné des justificatifs nécessaires à l'instruction de la candidature) ou incorrectement rempli sera rejeté.
- Tout dossier déposé après 17 heures, le jeudi 22 février 2018, à l'accueil du service départemental d'incendie et de secours de l'Eure ou posté après cette même date, cachet de la poste faisant foi, ne sera pas accepté, même suite à un défaut d'adressage ou d'affranchissement insuffisant.
- Tout dossier transmis par télécopie ou messagerie électronique, photocopié ou recopié sera refusé.